COUR D'APPEL D'ANGERS - MARCHES DE MAINTENANCE COURANTS FAIBLES - LOT 3

SYNTHESE DES NIVEAUX DE PRESTATIONS

SECTION TECHNIQUE		MAIN D'ŒUVRE						PIECES ET FOURNITURES		ASTREINTE ET DELAIS			
		Rondes de conduite et de surveillance	Préventif suivant programme minimal	Correctif N1	Correctif N2/N3	Correctif N4	Correctif N5	Fournitures et consommables (cf. détail par section)	Seuil de pièces incluses au forfait	Astreinte 24h/24h	Délais d'intervention D1	Délais de dépannage D2	Délais de remise en état définitif D3
		F : Forfait ; HF : Hors Forfait ; SO : Sans objet ; HP : Hors Périmètre											
Section 01	**Contrôle d'accès / Anti-intrusion / Anti agression / Interphonie**	F	F	F	F	F	HF	F	150	F	Criticité C1 : < 1 heure Criticité C2 : < 8 heures ouvrées	Criticité C1 : < 2 heures Criticité C2 : < 8 heures ouvrées	Criticité C1 : < 2 jours ouvrés Criticité C2 : < 10 jours ouvrés
Section 02	**Vidéoprotection**	F	F	F	F	F	HF	F	150	F			
Section 03	**Sonorisation et équipements divers CFA**	F	F	F	F	F	HF	F	150	F			

Section 0 - Pilotage et Gestion globale

1 - Prestations		Forfait	Hors forfait
	Missions de prise en charge		
	Prise de connaissance des sites et des installations	✓	
	Mise en place des méthodes et de l'organisation	✓	
	Prise en charge et état des lieux des installations	✓	
	Mise en place du reporting, de la documentation	✓	
	Initialisation de la GMAO et du portail GDI	✓	
	Missions permanentes d'Exploitation Courante		
	Pilotage et missions générales	✓	
	Astreinte générale 24h/24 et 7j/7	✓	
	Exploitation de l'outil GMAO	✓	
	Reporting et réunions	✓	
	Gestion des demandes d'intervention	✓	
	Gestion des contrôles réglementaires (déclenchement et prise en charge des contrôles devant être réalisés par un technicien compétent, accompagnement du contrôleur et levée des réserves pour les contrôles réalisés par un organisme agréé missionné par l'Administration)	✓	
	Conseil	✓	
	Gestion documentaire	✓	
	Suivi des garanties	✓	
2 - Fournitures		**Forfait**	**Hors forfait**
	Fournitures et consommables		
	Moyens de communication (téléphones portables,...), Cahiers, registres,...	✓	
	Energies		✓ **Administration**
	Moyens d'accès (toutes sections)		
	Outillage et moyens d'accès mobiles pour l'éxécution des prestations (PIRL, Nacelle,...)	✓	

3 - Exigences - Délais	
Fourniture des données nécessaires à l'élaboration du plan de prévention	Dans les 15 jours suivant la notification du marché
Mise en place de la Gestion des Demandes d'Intervention	Dans le mois suivant la notification du marché
Planning de préventif annuel	
Organigramme opérationnel des équipes, demandes d'agrément des techniciens	Dans les 4 mois suivant la notification du marché
Habilitations et formations des intervenants récurrents	
Dossiers de déclaration des sous-traitants dont DC4	
Procédure de gestion des demandes d'intervention	
Procédure d'astreinte et suivi des formations du personnel d'astreinte	
Classeur d'astreinte	
Trame de rapport d'activité entièrement initialisée	
Initialisation GMAO (équipements, pièces, gammes, plan de préventif)	
Rapport de prise en charge et d'état des lieux	
Mise à jour de la liste des équipements	

3 - Exigences - Délais (Suite)	
Rapport d'activité trimestriel	Dans les 8 premiers jours ouvrés du trimestre T+1 pour le rapport du trimestre T
Planning prévisionnel de maintenance préventive annuel (année N+1)	Avant le 30 novembre de l'année N
Actualisation de l'inventaire des installations	Avant le 15 janvier de l'année N+1
Rapport annuel (année N)	
Compte-rendu d'incident	Dans les 24 heures suivant l'incident
CR de réunion d'exploitation	Dans les 2 jours ouvrés suivant la réunion
Transmission des devis (cas général)	**10 jours ouvrés maximum**
Transmission des documents (cas général non listé ci-avant)	10 jours ouvrés maxi après le fait générateur

Sections 1 à 3 - Electricité Courants Faibles (CFA)

1 - Prestations		Forfait	Hors forfait
	Astreinte 24h/24 et 7j/7	✓	
	Conduite et surveillance	✓	
	Maintenance préventive jusqu'au niveau 4 inclus	✓	
	Maintenance corrective jusqu'au niveau 4 inclus	✓	
	Maintenance préventive et corrective de niveau 5		✓
	Accompagnement des organismes de contrôle Suivi et résolution des anomalies	✓	
2 - Fournitures		**Forfait**	**Hors forfait**
	Fournitures et consommables		
	Voir article 9 du CCTP	✓	
	Pièces de rechange		
	Montant unitaire ≤ 150 €HT	✓	
	Montant unitaire > 150 €HT : Franchise première tranche de 150 €HT	✓	
	Montant unitaire > 150 €HT : Au-delà de la première tranche de 150 €HT		✓

3 - Niveaux de criticité	
Cas général Sections 1 à 3	**C2**
Evénements particuliers	
Tout dysfonctionnement dans la mesure où la sécurité des personnes ou des biens est en jeu	**C1**
Tout dysfonctionnement sur un local classé comme sensible (cf. article 4.2 du CCTP)	**C1**
Tout dysfonctionnement portant sur : - toute partie de l'installation de contrôle d'accès dans la mesure où il n'y a plus de contrôle d'accès (défaut général), - toute partie de l'installation de contrôle d'accès dans la mesure où il n'y a plus de contrôle d'accès sur une porte extérieure qui ne peut être maintenue fermée mécaniquement, - les installations anti-agression dans leur ensemble, - les installations de vidéosurveillance dans leur ensemble, - les installations de sonorisation et de diffusion vidéo des salles d'audience pendant leur période d'utilisation.	**C1**

4 - Exigences - Délais			
	Délais	**Heures Ouvrées (HO)**	**Hors Heures Ouvrées (HHO)**
	C1		
	Astreinte	Appels et interventions 24h/24 et 7j/7	
	Délai d'intervention pendant présence site	< 15 min	/
	Délai d'intervention hors présence site	< 1 heure	
	Délai de réparation même provisoire	< 2 heures	
	Délai de remise en état définitif	< 2 jours ouvrés	/
	C2		
	Astreinte	Appels 24h/24 et 7j/7, interventions heures ouvrées	
	Délai d'intervention	< 8 heures ouvrées	/
	Délai de réparation même provisoire	< 8 heures ouvrées	/
	Délai de remise en état définitif	< 10 jours ouvrés	/
	Rapport spécifique de vérification après une maintenance préventive	**Remis dans les 10 jours ouvrés suivant le dernier jour de la visite**	

5 - Exigences - Obligations de résultat	
Indisponibilité totale d'une installation	**0**
Indisponibilité partielle (≥ 2 équipements d'une installation)	**2**
Défaillances sur un même équipement	**2**